



Guide pratique

Équipement Salles d'audience et d'audition

Les souhaits et les exigences en matière de travail numérique dans les salles d'audience et d'audition sont extrêmement variés. Par conséquent, la marge de manœuvre en matière d'équipement est également importante. Cette fiche d'information doit être considérée comme une **aide à l'orientation** pour les exigences potentielles et doit vous faciliter l'**identification de vos exigences**. Elle s'adresse aux responsables et/ou aux responsables informatiques des tribunaux / ministères publics.

1 Utilisation de l'espace : aménagement fixe ou travail mobile ?

Avant de décider de l'équipement futur des salles d'audience, vous devez définir si un équipement fixe doit être installé dans les locaux ou s'il est également possible de travailler de manière mobile. Il doit également être clarifié si des écrans géants mobiles pour projeter des documents sont prévus.

2 Y a-t-il suffisamment de postes de travail pour toutes les parties qui utilisent la salle ?

- **Postes de travail collaborateurs des tribunaux ou des ministères publics**, par ex. juges ou assesseurs
En règle générale, les juges ont besoin d'un accès simultané aux documents, aux procès-verbaux ou aux témoignages. Pour ce faire, l'infrastructure pour un poste de travail appropriée doit être mise à disposition. En fonction de l'équipement du poste de travail personnel en dehors de la salle d'audience/d'audition, des installations supplémentaires plus ou moins conséquentes sont nécessaires. Si les juges disposent par exemple d'un ordinateur portable personnel, un ordinateur fixe dans la salle n'est pas indispensable. Selon les circonstances, il peut toutefois être utile de disposer de plusieurs écrans avec suffisamment de branchements électriques pour permettre l'accès simultané à différents dossiers.
- **Connexions pour les parties** impliquées, par exemple les représentants légaux, les experts et les témoins
Les parties impliquées travailleront à l'avenir de plus en plus avec des outils de travail numériques dans les salles. Pour que les parties concernées puissent travailler sans rupture de média, elles ont par exemple besoin de suffisamment de prises électriques, d'une connexion Internet sécurisée et/ou de prises de connexion pour pouvoir piloter un projecteur ou un écran et présenter par exemple des vidéos, des images, etc. En outre, des chargeurs en suffisance sont à prévoir dans les salles d'audience et les salles d'audition.

3 Des moyens de communication et de visualisation sont-ils disponibles ?

La communication dans la salle elle-même, éventuellement aussi l'intervention de participants externes ou la lecture de preuves, nécessite un **matériel adéquat pour la communication, l'interaction et la présentation**. En voici quelques exemples : microphones, haut-parleurs, dictaphones, installation audio (éventuellement avec solution d'interprétation), systèmes vidéo, solution de visualisation telle que projecteur, écran, grand écran ainsi que la **commande** correspondante **des installations**.

La garantie de l'accessibilité peut également être un critère de sélection des installations (par exemple, une installation d'écoute inductive qui permet aux porteurs d'appareils auditifs - au moyen d'un récepteur d'induction - de recevoir des signaux audio sans fil et sans perturbation via leur appareil auditif).

4 La connexion au réseau est-elle suffisante et sûre ?

Pour pouvoir travailler en toute sécurité et en continu, une connexion Internet suffisamment puissante et sécurisée est nécessaire dans la salle d'audience/d'audition.

5 Des aménagements ou des travaux sont-ils nécessaires ?

Une augmentation du matériel informatique dans les salles produit plus de bruit et de chaleur. Pour réduire le bruit, certains appareils doivent éventuellement être confinés par le biais d'une construction adéquate, mais la chaleur doit alors pouvoir être évacuée. Lorsque de nombreux systèmes sont utilisés, il est important que toutes les personnes présentes dans la salle voient bien les écrans et autres solutions de visualisation. Cela peut être favorisé d'une part par un bon positionnement des écrans de visualisation, et d'autre part par un bon système d'éclairage (et de stores pour diminuer l'éclairage si nécessaire).

6 La facilité d'utilisation et le contrôle (centralisé), l'instruction et le support sont-ils garantis ?

Pour pouvoir travailler efficacement, les installations doivent être faciles à utiliser et des instructions claires doivent être disponibles pour les utilisateurs. Il faut également déterminer si les installations doivent être commandées de manière centralisée ou décentralisée, qui doit instruire les utilisateurs et qui peut être contacté en cas de problème.

7 Existe-t-il une planification de projet et une planification financière ?

Dès que tous les besoins ont été recensés, il est recommandé de faire une planification détaillée pour que l'aménagement (et les éventuels travaux nécessaires dans la salle) et l'acquisition de matériel puissent être réalisées en une seule étape. L'expérience a montré qu'une transformation en plusieurs étapes peut s'avérer très coûteuse.

Il faut également garder à l'esprit que le matériel a une durée de vie limitée et qu'il faudra après quelques années remplacer certaines installations avant qu'elles ne deviennent obsolètes.

Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires et des informations sur des sujets connexes via : info@justitia.swiss et/ou consulter le [concept sur l'équipement des salles d'audience et d'audition](#).